

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 15 JANVIER 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE THIBAUDEAU, représentant de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale et Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

**2008-01-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 15 janvier 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 28 novembre 2007
4. RENCONTRE
  - 20h30 : Sylvie Moreau, Centre Femme la Jardilec – Résultat de travaux de sensibilisation (12 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Administration 2008
    - 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
    - 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2008
    - 5.1.3 Quote-part 2008
      - 5.1.3.1 Dates de versements
      - 5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
  - 5.2 Priorités annuelles – Constat des priorités 2007 et priorités 2008
  - 5.3 Dossier des locaux
    - 5.3.1 État de situation

- 5.3.2 Offre de Jean-Baptiste Holding inc.
- 5.4 Service d'évaluation
  - 5.4.1 État de situation
  - 5.4.2 Renouvellement de contrat pour l'embauche d'un évaluateur signataire pour l'OMRE de Montmagny (contractuel)
  - 5.4.3 Programme de travail 2008
- 5.5 Québec Central
- 5.6 Téléphonie cellulaire – Communiqué de Paul Crête
- 5.7 FQM – Élections au sein du conseil d'administration
- 5.8 Programme Sports-études
- 5.9 Approbation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 5.10 Acte de reconnaissance - Internet haute vitesse - Modification de résolution
- 5.11 Délégation de compétences – Constat d'infraction
- 5.12 SHQ – Acceptation des ententes pour adhésion aux programmes Réno-Village, PRU et RAP
- 5.13 Réunion de juillet 2008
- 5.14 FQM – Facturation 2008
- 5.15 Communications régionales Montmagny - Mandat
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Conformité - Modification de règlements d'urbanisme
  - 6.2 Dérogation - RCI - Zone inondable
  - 6.3 Transport collectif
    - 6.3.1 Projet 2008
  - 6.4 Projets régionaux
  - 6.5 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
  - 6.6 PPR
  - 6.7 Entente spécifique sur la gestion intégrée des oies
  - 6.8 Parc linéaire Monk
  - 6.9 Inspection municipale et plan d'urbanisme
  - 6.10 VVAP
  - 6.11 Pacte rural II
  - 6.12 Village-Relais
  - 6.13 Tourisme - Mandat
  - 6.14 Politique familiale
  - 6.15 Table Faune
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Lettre en copie conforme du ministère de l'Environnement
  - 7.2 Demande de l'UPA de la Côte-du-Sud
  - 7.3 Centre d'études collégiales de Montmagny – Demande de soutien financier pour Cégep en spectacle – Finale locale et régionale de Québec
  - 7.4 Demande de soutien financier - TREK en montagne
  - 7.5 Accusé de réception du MAMR pour une demande effectuée par la MRC dans le cadre des laboratoires ruraux
  - 7.6 Télémétrie Chaudières-Appalaches – Bilan du projet
  - 7.7 Programme Accès communautaire et initiative jeunesse du Programme Accès communautaire
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de décembre 2007
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Québecor
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SESSION DU 28 NOVEMBRE 2007**

**2008-01-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal du 28 novembre 2007 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

#### **4. RENCONTRE**

20h30 : Rencontre avec Mme Sylvie Moreau du Centre Femme la Jardilec, association égalitaire pour les femmes qui présente le bilan des invitations aux municipalités de Montmagny et L'Islet à appuyer le principe de représentation égalitaire.

Cette dernière mentionne que pour la MRC de Montmagny, toutes les municipalités à l'exception des municipalités de Sainte-Lucie-de-Beuregard et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ont appuyé par résolution le principe de représentation égalitaire. Elles invitent les deux municipalités restantes à les appuyer. Le maire de Sainte-Lucie-de-Beuregard informe Mme Moreau qu'il n'adoptera pas la résolution proposée compte tenu que sa municipalité accueille déjà favorablement tous les candidats, hommes et femmes, intéressés à participer aux organismes et conseils municipaux de sa communauté. Il déplore la difficulté de recruter des personnes intéressées à participer à ces instances décisionnelles.

Mme Moreau rappelle l'importance d'une représentation juste et équitable de tous les groupes de citoyens au sein des pouvoirs locaux pour l'atteinte d'une véritable démocratie.

#### **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

##### **5.1 ADMINISTRATION 2008**

##### **5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES**

**2008-01-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2008 :

- Salaires, DAS et assurances collectives ;
- Frais de déplacements ;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaire);
- Contrat de location du photocopieur et de la timbreuse ;
- Loyer ;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diésel).

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Daniel Racine, la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie Couillard et la chargée de projets Mme Julie Roy à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada ;
- Revenu Québec ;
- Desjardins assurances collectives et Desjardins Sécurité financière;

- Carra ;
- Groupe SSQ;
- La Capitale;
- et de façon générale tout autre organisme en relation avec l'administration interne de la MRC.

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Julie Roy, chargée de projets à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

**ADOPTÉ**

#### 5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2008

**2008-01-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les salaires des employés non cadres soient versés en 2008 conformément à la proposition d'échelles salariales adoptées par résolution portant le n° 2007-07-04.

**QUE** l'indexation des rémunérations pour l'année 2008 pour les employés cadres soit de 2,5 % (révision non effectuée en 2007).

**QUE** conformément à l'article 10 du règlement n° 2001-05, la rémunération des élus sera indexée pour l'année 2008 de 1,93 % selon l'IPC pour la période de référence du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007.

**QUE** le règlement sur la rémunération des élus soit modifié au cours de l'année 2008.

**ADOPTÉ**

#### 5.1.3 QUOTE-PART 2008

##### 5.1.3.1 Dates de versement

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2008 le 28 novembre 2007;

**2008-01-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les quotes-parts 2008 soient payables en trois versements, soit le 11 avril, le 13 juin et le 12 septembre 2008.

**ADOPTÉ**

##### 5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny

**2008-01-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
 APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les intérêts sur les comptes à recevoir soient de 12 % pour l'année 2008.

**ADOPTÉ**

**5.2 PRIORITÉS ANNUELLES - CONSTAT DES PRIORITÉS 2007 ET PRIORITÉS 2008**

2008-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les priorités suivantes pour l'année 2008 soient adoptées :

THÈME	CONSTAT 2007	ACTIONS 2008
<b>COMMUNICATION</b>	<p>Poursuite de l'entente de services et de partenariat avec le CLD et la Ville de Montmagny</p> <p>Révision du site Internet et mise à jour en continu</p>	<p>Implantation d'un nouveau système de téléphonie (IP) à prévoir avec le déménagement des locaux</p> <p>Poursuite de l'entente de services et de partenariat avec le CLD et la Ville de Montmagny (triennal)</p> <p>Révision du site Internet</p>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>En 2007, la MRC a fait l'acquisition de matériel afin de rendre plusieurs postes de travail plus ergonomiques.</p> <p>Une échelle salariale pour les employés non cadres a été adoptée pour les années 2008-2009-2010 et la politique de gestion des ressources humaines a été révisée</p>	<p>Négociation des salaires et des conditions de travail pour les employés cadres à la fin de l'année pour les trois prochaines années (possiblement au cours de l'année 2008).</p>
<b>LOCAUX</b>	<p>Analyse de lieux de relocalisation et choix d'un site retenu</p> <p>Négociation en cours avec le propriétaire de ce site</p> <p>Demande d'aide financière au volet 2.1 du Programme Infrastructure Québec-Municipalités</p>	<p>Continuité de ce projet de relocalisation avec les organismes partenaires – Objectif de déménagement en 2008, mais plus réaliste en 2009</p>
<b>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<p>Sensibilisation des commerces et industries tout au long de l'année</p> <p>Production d'un sac permettant une sensibilisation pour réduire les sacs en plastique</p> <p>Poursuite de la collecte de la peinture et des RDD, huiles et matériels informatiques</p>	<p>Poursuite accrue de cette sensibilisation en 2008 au cours des mois de janvier, février et mars 2008</p> <p>Réduction des matières putrescibles au niveau des commerces (débouchés et avenues possibles)</p> <p>Poursuite de la collecte de la peinture et des RDD, huiles, etc.</p> <p>Amélioration du service de collecte et transport pour le matériel informatique</p> <p>Mise en place d'un projet-pilote à la Ville de Montmagny pour la récupération des électroménagers et des halocarbures en collaboration avec Formaca et la Ville de Montmagny</p> <p>Compostage : Poursuite d'actions au niveau individuel</p> <p>Collecte de sapins à l'échelle plus régionale compte tenu de la fermeture de dépôts en tranchées</p>
<b>GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES</b>	<p>Nouveau service offert au printemps 2007 (secteur sud et centre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle ressource humaine</li> <li>• Nouveau logiciel informatique</li> <li>• Distribution du dépliant aux citoyens</li> <li>• Horaire de collecte à préciser</li> <li>• Suivi et vérification du travail de l'entrepreneur</li> </ul>	<p>Continuité du service en 2008 (secteur nord)</p> <p>Rappel auprès des citoyens de toute la MRC au début de mars 2008</p>
<b>SCHEMA EN SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<p>Entrée en vigueur du schéma</p> <p>Offre de formation en incendie</p> <p>Uniformisation des règlements incendie et ententes incendie</p>	<p>Mise en œuvre du schéma</p> <p>Continuité de l'offre de formation</p> <p>Adoption d'un rapport d'activité annuel uniformisé</p>

	<p>Organisation des visites préventives des risques faibles et moyens</p>	<p>Support aux municipalités pour modification des protocoles d'appels avec CAUCA conformément au schéma</p> <p>Application module incendie dans logiciel municipal en lien avec les outils de la centrale CAUCA</p> <p>Organisation des visites préventives des risques élevés et très élevés</p>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<p>Fermeture du dossier de construction du poste de police</p> <p>Adoption du POP</p> <p>CSP – Suivi et accent sur la police de proximité</p>	<p>CSP – Suivi et accent sur la police de proximité</p>
<b>ÉVALUATION</b>	<p>Suivi de la réorganisation du service</p> <p>Dépôt des rôles de Cap St-Ignace, St-François, Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-de-Beauregard</p>	<p>Suivi de la réorganisation du service compte tenu des changements aux ressources humaines</p> <p>Suivi des demandes adressées à CIB au logiciel d'évaluation</p> <p>Dépôt des rôles des municipalités de St-Just, St-Fabien, Ste-Apolline, St-Paul, Ste-Euphémie, St-Pierre, Notre-Dame-du-Rosaire</p> <p>Préparation du dépôt de la Ville de Montmagny pour 2009</p>
<b>GÉOMATIQUE</b>	<p>Rénovation cadastrale à l'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer et St-François</p> <p>Intégration de Go AgroForêt dans les municipalités</p> <p>Migration de Arc GIS en aménagement</p> <p>Accessibilité des données et des projets géomatiques (aménagement et évaluation) par le biais du serveur MRC-Municipalités</p> <p>Consolidation de ce service</p>	<p>Intégration de Go AgroForêt dans les municipalités en dépôt</p> <p>Rénovation cadastrale de Cap-St-Ignace (2<sup>e</sup>) et Ste-Apolline</p> <p>Migration des matrices et des outils des mises à jour dans Arc GIS</p> <p>Cibler et optimiser les besoins des municipalités pour Gomapview.</p>
<b>INTERNET HAUTE VITESSE ET INFORMATIQUE EN GÉNÉRAL</b>	<p><u>Internet haute vitesse</u> Déploiement d'Internet haute vitesse pour les citoyens (PHASE 2)</p> <p>Fermeture du projet</p> <p><u>Informatique</u> Sécuriser le réseau interne de la MRC (réf. Vérification d'échange de services avec la Ville de Montmagny)</p> <p>Accès aux documents via le serveur DHCP de la MRC pour les municipalités locales</p>	<p>Suivi de la demande de Ste-Apolline</p>
<b>AUTRES – TÉLÉPHONIE CELLULAIRE</b>	<p>Pression de la région afin que les municipalités de faibles population puissent également bénéficier de ce service essentiel</p>	<p>Continuité et objectif que la téléphonie cellulaire couvre l'ensemble du territoire</p>
<b>QUÉBEC CENTRAL</b>	<p>Position de la MRC pour le maintien de la voie ferrée au sud du territoire</p>	<p>Continuité et suivi du dossier en partenariat avec la CRÉ pour une étude déposée en mars 2008</p>
<b>RADIO RÉGIONALE</b>	<p>Vente de CFEL à CORUS</p>	<p>Réappropriation d'une radio qui couvre le territoire de Montmagny</p>
<b>AUTRES – INFORMATISATION DES ARCHIVES DE LA MRC DE MONTMAGNY</b>	<p>Embauche d'une ressource</p> <p>Épuration des dossiers et révision de la classification des dossiers</p> <p>Révision du calendrier de conservation</p>	<p>Poursuite de l'objectif en 2008</p>
<b>DÉVELOPPEMENT</b>	<p>Signature du protocole d'aide aux municipalités mono-industrielles</p>	<p>Où se situe la MRC de Montmagny par rapport aux autres MRC du Québec - Plan de développement pour se démarquer. Qu'est-ce qui se fait ailleurs et qu'est-ce qui ne se fait pas également?</p> <p>Journée de réflexion en octobre 2008</p>

**ADOPTÉ**

## 5.3 DOSSIER DES LOCAUX

### 5.3.1 ÉTAT DE SITUATION

Nous avons reçu le coût de l'entrepreneur pour l'aménagement de la coquille du troisième étage. Les coûts ont été réajusté pour en tenir compte.

La demande d'aide financière via le volet 2.1 du Programme Infrastructure Québec-Municipalités a été adressée au MAMR en décembre pour un total de 3 905 000 \$. Elle a également été remise à M. Alain Faucher, attaché politique de Laurent Lessard, Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches lors d'une rencontre tenue le 9 janvier dernier.

Des démarches ont été effectuées pour confirmer des partenaires pour ce projet au cours des mois de décembre et janvier.

Une rencontre a également été tenue avec Telus et le CLD en vue d'un partenariat pour établir un laboratoire des TI pour des jeunes entrepreneurs en informatique. Telus nous suggère également de faire une vérification avec Ubisoft.

### 5.3.2 OFFRE DE JEAN-BAPTISTE HOLDING INC.

CONSIDÉRANT que Jean-Baptiste Holding a transmis à la MRC un projet d'offre de vente en décembre 2007 relativement au bloc D du 10, St-Jean-Baptiste est à Montmagny ;

2008-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'INFORMER** Jean-Baptiste Holding inc. du grand intérêt de la MRC à poursuivre les négociations en vue d'en arriver à une entente finale, laquelle devra notamment inclure obligatoirement les éléments suivants :

- l'engagement de Jean-Baptiste Holding inc. à payer à 100 % les coûts de l'ascenseur ;
- l'engagement de Jean-Baptiste Holding inc. à donner la garantie des titres et de la qualité sur le bâtiment. La MRC est toutefois d'accord à accepter une limitation de qualité du sol contre la garantie que l'entreprise ajoute la MRC comme assurée additionnelle sur sa police d'assurance (en cours de validation);
- obtenir la description détaillée des travaux à effectuer, laquelle devra inclure les standards proposés des équipements à installer et sans restreindre la généralité de ce qui précède, les éléments de mécanique, de ventilation et d'éclairage;
- obtenir des firmes environnementales les autorisations nécessaires sans frais supplémentaires à utiliser les conclusions de leur rapport, s'il y a lieu.

**DE RAPPELER** que l'acte de vente est toutefois conditionnel à l'octroi d'une subvention de 50 % du projet et à l'autorisation du règlement d'emprunt au MAMR.

**D'ACCEPTER** la proposition de Boulanger, Dolan, Denault Notaires d'accompagner la direction générale de la MRC de Montmagny dans les négociations avec Jean-Baptiste Holding inc. et, s'il y a lieu, de l'acte de vente.

**ADOPTÉ**

## 5.4 SERVICE D'ÉVALUATION

### 5.4.1 ÉTAT DE SITUATION

Suite au départ de M. Jocelyn Vachon, évaluateur stagiaire, le 31 décembre dernier, la MRC a publié une offre d'emploi pour combler ce poste. Les personnes intéressées par cette offre d'emploi avaient jusqu'au vendredi 11 janvier dernier pour transmettre leur curriculum vitae. Actuellement, trois candidatures intéressantes ont été reçues.

La direction générale, M. Arthur Beaudry, évaluateur, et le préfet procéderont aux entrevues des personnes sélectionnées et feront leurs recommandations aux élus à la prochaine séance du conseil.

Advenant que la démarche d'offre d'emploi ne fonctionne pas, nous vous recommanderons un autre scénario. À SUIVRE

### 5.4.2 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉVALUATEUR SIGNATAIRE POUR L'OMRÉ DE MONTMAGNY (CONTRACTUEL)

- CONSIDÉRANT les pouvoirs de la MRC de Montmagny en matière d'évaluation foncière;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un évaluateur signataire pour l'année 2008;
- CONSIDÉRANT le projet de contrat de la firme « Beaudry et Associés, consultants en évaluation inc. », pour une somme de 12 936 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, lequel a pour objet de permettre à la MRC de Montmagny d'assumer son mandat en matière d'évaluation municipale pour l'année 2008, le tout tel qu'il appert audit contrat.

2008-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la signature du contrat de gérance avec la firme « Beaudry et Associés, consultants en évaluation inc. », pour une somme de 12 936 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, et que M. Arthur Beaudry, évaluateur agréé, soit nommé évaluateur de l'organisme responsable de l'évaluation municipale (OMRÉ) sur le territoire de la MRC de Montmagny. (Avec clause de fin des deux parties en tout temps avec un délai de 30 jours.)

**DE TRANSMETTRE** la présente désignation au Service d'évaluation du ministère des Affaires municipales et des Régions pour leur information.

**ADOPTÉ**

### 5.4.3 PROGRAMME DE TRAVAIL 2008

Pour janvier et la première semaine de février 2008, la priorité est mise sur l'émission de certificats de mise à jour pour la taxation annuelle des municipalités locales.



Actuellement, les techniciens en évaluation ont pour priorité pendant les trois prochains mois, la tenue à jour et le maintien de l'inventaire des dossiers de Montmagny, laquelle municipalité est en dépôt au 1<sup>er</sup> janvier 2010 donc, préparation tout au long de 2009.

Un calendrier de travail pour le dépôt des rôles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud), les tenues à jour, les mutations ainsi que l'intégration des réformes cadastrales sera déposé pour la session de février 2008.

## 5.5 QUÉBEC CENTRAL

CONSIDÉRANT l'importance de préserver le chemin de fer du Québec Central pour notre développement économique compte tenu de l'importance de ce moyen de transport pour le futur, le tout tel que déclaré par résolution n° 2007-09-06;

CONSIDÉRANT le règlement de contrôle intérimaire n° 2007-52 relatif à l'affectation et l'intégralité des emprises ferroviaires.

2008-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE RÉITÉRER** l'importance de ce dossier pour la MRC de Montmagny, lequel est d'une priorité de premier ordre en 2008.

**DE RÉITÉRER** notre demande au MTQ de préserver publiques les emprises du chemin de fer Québec Central tout le long du tronçon Notre-Dame-des-Pins et Lac-Frontière.

**ADOPTÉ**

## 5.6 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE - COMMUNIQUÉ DE PAUL CRÊTE

Voir communiqué.

## 5.7 FQM - ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des élections pour désigner des représentants de notre région administrative au sein du conseil de la FQM ont lieu. La région a droit à quatre représentants. Cinq candidatures ont été acheminées, dont celles de MM. Pierre Thibaudeau, maire de Saint-Fabien-de-Panet, Charles-Eugène Blanchet, maire de Saint-Charles-de-Bellechasse, Réal Laverdière, maire de Saint-Pamphile et préfet de la MRC de L'Islet et Richard Lehoux, maire de Saint-Elzéar et préfet de la MRC Nouvelle-Beauce. À noter qu'il est important pour les municipalités de voter sur le bulletin authentifié par la FQM avant le 22 février 2008 à 16h30.

2008-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appui la candidature de MM. Pierre Thibaudeau, Charles-Eugène Blanchet, Réal Laverdière et Richard Lehoux au poste d'administrateur de la FQM pour représenter la région Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉ**

## 5.8 PROGRAMME SPORTS-ÉTUDES

Une rencontre a eu lieu avec le Conseil d'établissement de l'École secondaire Louis-Jacques Casault le 12 décembre dernier. En fichier joint, présentation et compte-rendu de cette rencontre. À leur réunion du 14 janvier dernier, il a été décidé par le conseil d'établissement qu'un programme sport-études ne serait pas offert en 2008.

De plus, la rencontre prévue pour le 14 janvier prochain entre les dirigeants et professeurs de l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy n'a pas eu lieu le lundi 14 janvier prochain puisque ceux-ci n'étaient pas présents pour la rencontre.

- CONSIDÉRANT la résolution n° 2007-09-14 adoptée par la MRC de Montmagny pour demander à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de mettre sur pied des programmes sports-études et arts-études pour le bénéfice des étudiants actuels et futurs de nos écoles secondaires sur le territoire;
- CONSIDÉRANT l'importance de poser des actions concrètes et rapides afin de susciter l'intérêt des jeunes et particulièrement ceux en difficulté scolaire;
- CONSIDÉRANT l'importance de rendre le milieu attractif en offrant des programmes scolaires comparables à ceux d'autres régions du Québec puisque certaines familles voyagent ou déménagent pour y adhérer;
- CONSIDÉRANT que le milieu possède des infrastructures et des ressources humaines permettant d'offrir des programmes en sports-études et arts-études;
- CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les dirigeants de nos écoles reconnaissent l'apport qu'ils ont au développement de notre milieu;

2008-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande une rencontre avec des représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour discuter des programmes scolaires disponibles.

**QUE** MM. Jean-Guy Desrosiers, Réal Bolduc, Pierre Thibodeau, Émile Tanguay et Marcel Catellier représentent la MRC de Montmagny pour cette rencontre.

**ADOPTÉ**

## 5.9 APPROBATION DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

- ATTENDU que la MRC de Montmagny a adopté la résolution n° 2007-09-12 pour entériner le contenu du schéma révisé;
- ATTENDU que les quatorze municipalités de la MRC ont également entériné leurs plans de mise en œuvre révisé pour tenir compte des avis et commentaires formulés par le ministère de la Sécurité publique à l'automne 2007;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny a reçu l'attestation de conformité du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie;

- ATTENDU que l'article 23 de la Loi sur la Sécurité incendie précise qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma est adopté sans modification ;

2008-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny adopte sans modification le schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté par le Ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

**5.10 ACTE DE RECONNAISSANCE - INTERNET HAUTE VITESSE - MODIFICATION DE RÉSOLUTION - ACTE DE RECONNAISSANCE DE DROITS DE PROPRIÉTÉ ET RÉQUISITIONS D'OUVERTURE DE FICHES IMMOBILIÈRES ET ACTE DE CESSION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR CÂBLE**

- ATTENDU qu'en deux mille trois (2003), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, la MRC de Bellechasse, la MRC de L'Islet, la MRC de Montmagny et Telus Communications (Québec) inc. ont signé, sous seing privé, un protocole d'entente visant la construction et l'opération d'un lien de fibres optiques, comprenant trois (3) annexes;
- ATTENDU que les parties ont collaboré afin de mettre en place un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques communément appelé « réseau de fibres optiques de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud » afin de relier divers bâtiments situés dans le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et ce, dans le cadre du programme *Villages branchés du Québec*;
- ATTENDU que les parties reconnaissent que la construction a été complétée par Telus Communications (Québec) inc. pour leur bénéfice commun;
- ATTENDU que les parties désirent identifier leurs droits de propriété dans chacune des fibres et dans le réseau de télécommunication par câble et procéder à leur publication;

2008-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ANNULER** la résolution portant le numéro 2007-11-31.

**DE** procéder à la publication de fibres et à cet effet, signer un acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières entre Telus Communications (Québec) inc., la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, la MRC de Bellechasse, la MRC de L'Islet et la MRC de Montmagny, et de signer un acte de cession de réseaux de télécommunication par câble entre Telus Communications (Québec) inc., la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la MRC de Montmagny, selon les projets préparés par Me Armand Bolduc, notaire.

**QUE** M. Marcel Catellier, préfet, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soient et sont autorisés à signer l'acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières, l'acte de cession de réseaux de télécommunication par câble et tous les documents accessoires pour y donner plein effet.

**ADOPTÉ**

### 5.11 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES - CONSTAT D'INFRACTION

Pour les municipalités qui le souhaitent toujours, nous transmettrons la procédure à suivre aux directeurs généraux pour autoriser le personnel de la MRC de Montmagny à émettre des constats d'infraction lorsque plus de deux déplacements sont effectués par les policiers de la S.Q. pour des fausses alarmes.

### 5.12 SHQ - ACCEPTATION DES ENTENTES POUR ADHÉSION AUX PROGRAMMES RÉNO-VILLAGE, PRU ET RAP

2008-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** Mme Nancy Labrecque, directrice générale ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint à signer les protocoles d'entente révisés des programmes Réno-Village, PRU et RAP avec la SHQ.

**ADOPTÉ**

### 5.13 RÉUNION DE JUILLET 2008

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, conformément au règlement n° 2001-03, peut tenir une session itinérante lors de sa session régulière du mois de juillet ;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire célèbre son 125<sup>e</sup> anniversaire et manifeste son intérêt d'accueillir le Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour cette séance de juillet 2008 ;

2008-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE**, conformément au règlement n° 2001-03, la MRC de Montmagny tiendra sa session itinérante le 8 juillet 2008 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

**ADOPTÉ**

### 5.14 FQM - FACTURATION 2008

Reporté en février.

### 5.15 COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY - MANDAT

CONSIDÉRANT que le service des Communications régionales Montmagny offre des services en communication à la MRC et aux treize municipalités rurales, au CLD et à la Ville de Montmagny, lesquelles financent ses activités d'opération;

2008-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le service des communications régionales relève de la Société de développement économique de Montmagny (SDÉ).

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint à signer un protocole de fonctionnement pour le service des Communications régionales de Montmagny entre la SDÉ et la MRC, le CLD et la Ville de Montmagny.

**ADOPTÉ**

**6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6.1 CONFORMITÉ - MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISATION BERTHIER-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-mer a adopté un PIIA conforme au schéma d'aménagement et aux RCI en vigueur.

**2008-01-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 256.

**ADOPTÉ**

**6.2 DÉROGATION - RCI - ZONE INONDABLE**

Les représentants de la Compagnie Canadian Tire demandent à la MRC de Montmagny de modifier le RCI sur les zones inondables afin d'obtenir une dérogation permettant l'agrandissement du centre-jardin dans la zone 0-20 ans.

Considérant que cette zone n'est pas un milieu humide, la MRC pourrait procéder à une demande de dérogation.

La première étape est de donner un avis de motion pour cette modification au règlement.

Par la suite les représentants de la Compagnie Canadian Tire auront à produire les documents nécessaires à l'obtention de la demande de dérogation.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, que la MRC de Montmagny procédera lors d'une séance subséquente à l'adoption d'un règlement modifiant le RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin de permettre une dérogation sur le terrain 3 060 680 situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny afin d'y permettre l'agrandissement d'un centre-jardin en zone inondable de récurrence 0-20 ans.

---

Jean-Guy Desrosiers, maire, Ville de Montmagny

**6.3 TRANSPORT COLLECTIF**

**6.3.1 PROJET 2008**

Le rapport d'exploitation 2007 du transport collectif est annexé au document. Ce rapport doit être envoyé au MTQ en accompagnement de la demande d'aide financière pour 2008.

Concernant la demande d'aide financière 2008, la résolution adoptée par la MRC ne précisait pas, dans le libellé, la participation de la MRC et des usagers de 45 000 \$ afin d'obtenir une subvention de 90 000 \$.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé une demande d'aide financière prévoyant une contribution du milieu de l'ordre de 45 000 \$;
- CONSIDÉRANT que cette contribution du milieu doit provenir de la MRC et des usagers et qu'elle doit être confirmée par résolution de la MRC;

**2008-01-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à participer au financement du Service de Transport collectif 2008 par une aide financière de 14 000 \$ et que les usagers participeront au financement pour la somme de 31 000 \$ afin d'obtenir une aide financière du MTQ de l'ordre de 90 000 \$.

**QUE** la MRC de Montmagny fasse parvenir cet engagement au ministère des Transports du Québec accompagné de la demande d'aide financière 2008 et du rapport d'exploitation 2007.

**ADOPTÉ**

#### **6.4 PROJETS RÉGIONAUX**

Tel que convenu au budget 2008, une subvention sera accordée aux projets suivants afin de promouvoir, développer et mettre en valeur le territoire de la MRC de Montmagny.

**2008-01-20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** verser au CLD l'aide financière inscrite au tableau suivant afin de supporter les organismes de développement, de promotion et la mise en valeur du territoire de la MRC de Montmagny.

<b>Projet / Organisme</b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant à verser Janvier 2008</b>
CLD	84 450 \$	10 000 \$
Office du tourisme de la Côte-du-Sud	42 000 \$	10 000 \$
Gestion des oies	2 000 \$	0 \$
Accès au fleuve	1 653 \$	0 \$
Parc régional des Appalaches (MRC + mun.)	74 000 \$	25 000 \$
Information touristique	12 000 \$	0 \$
Promotion régionale	28 250 \$	10 000 \$
Transport collectif de la MRC de Montmagny (MRC + MTQ)	92 000 \$	10 000 \$
Archipel et Grosse-Île	2 000 \$	0 \$
Fête de la Pêche	500 \$	0 \$
Parc Monk (org. + taxes)	7 000 \$	0 \$
Forêt privée (ing. forestier)	13 500 \$	0 \$
Culture (VVAP)	8 500 \$	0 \$

Prix du patrimoine	250 \$	0 \$
Politique familiale	1 000 \$	0 \$
Agent rural	20 000 \$	0 \$
TOTAL	389 103 \$*	65 000 \$
	* : 124 000 \$ proviennent d'autres sources de financement	

**ADOPTÉ**

## **6.5 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

Le Parc régional des Appalaches demande à la MRC de Montmagny d'appuyer et de prioriser sa demande présentée dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu forestier visant à mettre en valeur les sites naturels du parc.

- CONSIDÉRANT le projet déposé par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;
- CONSIDÉRANT l'importance du travail de mise en valeur du milieu forestier effectué par le Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT les impacts économiques et touristiques pour l'ensemble du territoire qui sont créés par les travaux réalisés en milieu forestier par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- CONSIDÉRANT la priorité accordée par la MRC de Montmagny sur son territoire aux projets déposés par le Parc régional des Appalaches pour la mise en valeur du milieu forestier;

**2008-01-21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie le Parc régional des Appalaches dans sa demande d'aide financière à la CRÉ Chaudière-Appalaches déposée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, afin de réaliser un projet de mise en valeur des sites naturels du parc au cours de l'année 2008.

**QU'UNE** partie du 26 000 \$ accordé au Parc régional des Appalaches par la MRC de Montmagny soit utilisée à titre de contribution du milieu pour la coordination, la supervision et la réalisation des aménagements prévus dans le cadre de la demande déposée.

**ADOPTÉ**

## **6.6 PPR (PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE)**

La demande de la MRC de Montmagny dans le cadre du Programme de participation régionale a été déposée à la CRÉ. Le projet a été présenté en partenariat avec le Massif du Sud et vise à développer la notoriété des parcs, l'autonomie de gestion et ultérieurement la ratification d'une entente spécifique avec la CRÉ Chaudière-Appalaches.

Une présentation au Comité d'évaluation des projets sera faite le 1<sup>er</sup> février prochain et une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$ pourrait être attribuée pour la réalisation du projet.

#### **6.7 ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES OIES**

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré M. Paul Bureau, agent de développement à la CRÉ Chaudière-Appalaches et il a été convenu d'organiser une rencontre des intervenants-MRC et CRÉ à la fin de janvier ou au début de février 2008 (31 janvier ou 7 février).

La liste des intervenants ayant participé à la table de concertation sur la grande oie des neiges sera utilisée pour faire les invitations. Un compte-rendu de l'avancement du dossier sera fait à la prochaine réunion de la MRC.

#### **6.8 PARC LINÉAIRE MONK**

Une rencontre entre les MRC et la direction de l'organisme est prévue le 17 janvier prochain. Lors de cette rencontre, il sera question du remplacement à la présidence, des relations avec les fédérations (motoneiges et quads) et des projets de développement.

#### **6.9 INSPECTION MUNICIPALE ET PLAN D'URBANISME**

Le coordonnateur à l'aménagement présente le tableau des affectations des ressources en urbanisme et en inspection municipale pour 2008.

Suite à l'obtention des réponses des municipalités désirant bénéficier des services des inspecteurs en bâtiment et de l'urbaniste, les deux ressources du service seront affectées 35 heures à leurs tâches respectives.

Mme Valérie Gagné sera attitrée à l'inspection pour les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Isle-aux-Grues et Montmagny (installations septiques seulement).

M. Nicolas Pilote assumera la responsabilité de l'inspection en bâtiment pour les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et accompagnera les comités d'urbanisme dans leur réflexion de révision des plans et règlements d'urbanisme pour les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Isle-aux-Grues et Cap-Saint-Ignace. La tâche de M. Pilote sera complétée par la gestion des programmes de rénovation.

#### **6.10 VVAP**

Tel que convenu, l'agent culturel a élaboré un plan d'action pour chacun des partenaires de l'entente VVAP. Il reste à recevoir l'accord de la Ville de Montmagny sur les projets proposés.

Le coordonnateur à l'aménagement dépose le projet de plan d'action de l'agent VVAP et il recommande de produire la demande d'aide au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'obtenir une aide financière moyenne de 9 500 \$ pour les trois années prévues à l'entente.

**2008-01-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



**QUE** la MRC de Montmagny produise une demande d'aide financière et mandate M. Marcel Catellier, préfet, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer un protocole d'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de reconduire l'entente Villes et villages d'art et de patrimoine pour une période de trois ans.

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à respecter les clauses inscrites à l'entente en terme de soutien technique et de participation financière.

**ADOPTÉ**

#### **6.11 PACTE RURAL II**

Lors de la dernière rencontre de la MRC de Montmagny, il avait été convenu de tenir une rencontre du Comité de suivi suite à l'obtention du premier versement du Pacte rural II.

Considérant que ce versement a été réalisé en décembre dernier, la première rencontre du Comité de suivi du Pacte rural II est prévue le 30 janvier à 13h30. Les membres du comité, MM. Catellier, Thibaudeau, Desrosiers, Roy, Proulx et Racine, sont donc invités à participer à cette rencontre.

#### **6.12 VILLAGE-RELAIS**

Le MTQ a informé la MRC qu'un comité étudiera la demande d'accepter la candidature de Saint-Paul-de-Montminy à titre de Village-Relais.

#### **6.13 TOURISME – MANDAT**

Le coordonnateur à l'aménagement présente l'entente intervenue entre l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud et le CLD afin d'aider l'organisme à procéder à une réorganisation et à une planification de ses activités pour l'année 2008.

Le mandat entre l'OTCS et le CLD est pour une période de neuf mois; l'engagement du personnel se fera par le CLD pour la période de neuf mois, mais les entrevues et le choix du personnel se fera en partenariat CLD-OTCS; une partie de la subvention de l'OTCS équivalente à la durée du mandat sera versée au CLD; le personnel engagé à la coordination et à l'accueil pourra être engagé par l'OTCS à la fin du mandat; le conseil d'administration de l'OTCS sera informé de l'avancement du projet sur une base bimensuelle; la promotion et les communications en matière de tourisme seront réalisées par Communications régionale Montmagny moyennant une participation financière de l'OTCS ou de son mandataire.

Pour ce qui est d'une contribution supplémentaire de la MRC à la réalisation d'un projet de développement de l'industrie touristique sur le territoire de la MRC, le conseil mandate le Comité de suivi du Pacte rural pour évaluer la pertinence d'appuyer financièrement une contribution de la MRC. Avant de s'engager à subventionner ce projet via le pacte rural, il faudra s'assurer que d'autres sources de financement ne sont pas disponibles.

#### **6.14 POLITIQUE FAMILIALE**

Le coordonnateur à l'aménagement présente l'implication de la MRC de Montmagny dans le projet de politique familiale.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny adopte les éléments du projet de politique familiale proposant des interventions de la MRC et de ses organismes partenaires.

**QUE** la MRC de Montmagny nomme M. Marcel Catellier, préfet, à titre de répondant des questions familiales pour la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

#### **6.15 TABLE FAUNE**

Le coordonnateur à l'aménagement avise les membres du Conseil de la MRC que la rencontre annuelle du Groupe faune Chaudière-Appalaches aura lieu le mardi 5 février à Charny dans les bureaux du MRNF. Le coordonnateur à l'aménagement assistera à cette rencontre.

### **7. CORRESPONDANCE**

**7.1 LETTRE EN COPIE CONFORME DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**7.2 DEMANDE DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD**

**7.3 CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR CÉGEP EN SPECTACLE - FINALE LOCALE ET RÉGIONALE DE QUÉBEC**

**2008-01-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny octroi une aide financière de 500 \$ au Centre d'études collégiales pour l'activité Cégeps en spectacle finale locale et régionale.

**ADOPTÉ**

**7.4 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - TREK EN MONTAGNE**

**7.5 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MAMR POUR UNE DEMANDE EFFECTUÉE PAR LA MRC DANS LE CADRE DES LABORATOIRES RURAUX**

**7.6 TÉLÉMÉTRIE CHAUDIÈRE-APPALACHES - BILAN DU PROJET**

**7.7 PROGRAMME ACCÈS COMMUNAUTAIRE ET INITIATIVE JEUNESSE DU PROGRAMME ACCÈS COMMUNAUTAIRE**

### **8. FINANCES**

**8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2007**

**2008-01-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>No chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom du fournisseur</b>
C700106	552,79	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700107	1661,77	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C700718	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700719	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700720	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700973	2500,00	Parc régional des Appalaches
I700974	6398,22	Revenu Canada
I700975	481,14	Revenu Canada
I700976	14550,16	Ministre du Revenu du Québec
M700977	209,69	Catellier, Marcel
C700978	82,00	Tanguay, Emile
C700979	84,17	Roy, Jacques André
C700980	345,00	Fonds de l'information foncière
C700981	4913,35	Desjardins Sécurité financière
C700982	4005,73	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C700983	641,00	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700984	958,48	Desjardins Sécurité financière
C700985	116,00	À la Rive Inc.
C700986	3214,96	S S Q - Investissement et retraite
C700987	240,00	La Capitale - Gestion financière
C700988	377,53	Comm. adm. de régime de retraite et d'as
C700989	162,72	Journal l'Oie blanche
C700990	142,44	Peuple Côte-Sud
C700991	429,16	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C700992	150,00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C700993	1499,75	Ville de Montmagny
C700994	55,18	Labrador Laurentienne Inc.
C700995	34,19	Chambre de Commerce et Industrie de Mty
C700996	712,18	Jacques & Raynald Morin
C700997	40000,00	Transport collectif MRC de Montmagny
C700998	8872,42	Services Sanitaires Roy
C700999	18,45	Aubé, Luca
C701000	2581,10	9172-7891 Québec Inc. (Richard Pelletier
C701001	56,98	Centre de service François Côté
C701002	364,64	Peintures récupérées du Québec
C701003	1503,01	IDC Informatique
C701004	45,53	Michel Proulx Meubles
C701005	89,62	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C701006	35,54	Boucherie Richard Morin Inc.
C701007	52,00	Roberge, Renée
C701008	5900,00	M.-Claire Chouinard & Multi-Projets R.S
C701009	6500,00	Monique Coulombe & Coffrage C.Bélanger
C701011	1500,00	International de traîneaux à chiens Rivière Daaquam
I900209	85,35	Goulet, Jocelyn
I900210	48,54	Simoneau, Dany

I900211	157,84	Pilote, Nicolas
I900212	147,06	Lapierre, André
I900213	250,93	Franck, Alain
I900214	85,17	Normand, Jocelyn
I900215	69,86	Bertrand, André
I900216	53,92	Blais, Gaétan
I900217	24,89	Goulet, Jocelyn
I900218	57,66	Simoneau, Dany
I900219	20,00	Simoneau, Dany
I900220	28,00	Bellavance, Marie-France
I900221	67,97	Pilote, Nicolas
I900222	117,05	Franck, Alain
I900223	192,30	Normand, Jocelyn
I900224	86,14	Bertrand, André
I900225	10,50	Mercier, Chantal
I900226	39,56	Gagné, Valérie
I900227	204,06	Labrecque, Nancy
I900228	44,10	Blais, Gaétan
I900229	5,86	Goulet, Jocelyn
I900230	10,16	Simoneau, Dany
I900231	56,36	Pilote, Nicolas
I900232	21,19	Franck, Alain
I900233	206,06	Normand, Jocelyn
I900234	77,59	Bertrand, André
I900235	122,98	Gagné, Valérie
I900236	64,50	Bernard, Maryse
I900237	33,57	Pilote, Nicolas
I900238	105,18	Normand, Jocelyn
I900239	47,06	Bertrand, André
I900240	10,50	Mercier, Chantal
I900241	67,51	Gagné, Valérie
<b>TOTAL</b>	<b>117 467,80</b>	<b>\$</b>

**QUE** la liste des comptes à payer de décembre 2007 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haute au montant de 117 467,80 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. VARIA OUVERT**  
**10.1 QUÉBECOR**

Des informations seront demandées à la FQM relativement à la demande de Québecor.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2008-01-26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 22h05.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

